



Favre-Morand Anne

Qui va payer les coûts de la vaccination anti-covid ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 17.02.21

DSAS

Dépôt

Le succès de la lutte contre la pandémie de coronavirus dépend de la vaccination. Celle-ci doit rester accessible et gratuite pour toute la population.

Pourtant, il faut se demander si les conditions pour ce faire sont véritablement réunies. En effet, si la Confédération a payé le prix fort pour acheter les millions de doses commandées auprès des grands laboratoires pharmaceutiques et permettre ainsi de faire vacciner sa population, il revient maintenant aux cantons et aux assureurs-maladie de financer la distribution et l'administration du vaccin. Aussi vite que possible et aussi lentement que nécessaire vu la pénurie de vaccins annoncée.

Dans le canton de Fribourg, il a fallu mettre en place des centres de vaccination et intégrer les médecins de famille dans l'organisation. Tout cela a un coût. Qui va payer la facture de la vaccination anti-Covid ?

Il est essentiel de clarifier les questions suivantes au sujet du financement de la vaccination dans notre canton :

1. Combien coûte un acte de vaccination dans un des deux centres de vaccination mis en place par le canton ? Combien coûte ce même acte dans un cabinet de médecine de famille ?
2. Entre assureurs-maladie et canton, qui paie l'acte de vaccination, pour quel montant et selon quelle répartition ? Est-ce que cela est suffisant pour couvrir le coût réel de l'acte de vaccination ?
3. Dans ces conditions, l'Etat peut-il aujourd'hui garantir que le vaccin continuera à être gratuit pour tous les patients ?
4. Combien va payer le canton pour que toute la population puisse finalement être vaccinée ?